

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Qui invente vos blagues, Pierre?

M. Trudeau: Le secrétaire d'État a créé un groupe, relevant de sa compétence et de son autorité, de 10 personnes détachées d'autres ministères dont le seul but serait de diffuser de la documentation sur l'unité canadienne. Il n'aura absolument pas le rôle beaucoup plus vaste qui incombait à Information Canada.

En réponse à la question précise au sujet de ce qui s'est passé depuis un an, il se trouve que le Québec a élu un gouvernement voué à la séparation de cette province du reste du pays. Environ 10 ou 15 bureaux ont été formés par ce gouvernement dans toute la province et sont chargés de diffuser de la propagande séparatiste. Le député devrait, comme moi, approuver la création, au niveau fédéral, d'un centre de renseignements chargé de neutraliser cette propagande subversive.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le premier ministre nous ait mis dans le secret. Il vient de nous faire connaître l'un des objectifs, sinon le seul, de ce groupe de travail. Je me demande s'il s'attend à notre approbation, notre appui, notre collaboration. Il n'aura sûrement pas d'objections à communiquer à la Chambre, ou encore à y déposer, le mandat du groupe, ce qui nous permettra de nous assurer qu'effectivement il n'outrépassera pas ce que vient de nous dire le premier ministre. Nous aimerions savoir qui fera partie du groupe, ce qu'il coûtera et quelles seront les fins, les méthodes et la forme de cet nouvel instrument de propagande.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'inquiétude du député est bien légitime. Il me semble que nous avons déjà pris les devants en veillant à ce que le groupe Tellier, qui est rattaché au Bureau du Conseil privé, consulte les représentants des partis de l'opposition à propos de la tâche qu'il va accomplir. Cela me surprendrait beaucoup que M. Tellier n'ait pas encore signifié au chef de l'opposition son intention de lui demander sa collaboration ainsi que de créer un groupe dont le but principal serait de faire connaître aux Canadiens les avantages de la thèse de l'unité nationale sur la thèse séparatiste.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je reviens à ma question, même s'il a pu y avoir des consultations entre les membres du groupe Tellier et les représentants des partis de l'opposition. Le premier ministre serait-il disposé à nous révéler le nom des membres du groupe de travail? Nous aimerions également savoir en quoi consiste ou pourrait consister leur mandat, s'il a déjà été établi.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je viens de répondre que ce groupe relève du secrétariat d'État pour des motifs d'ordre financier, mais qu'il doit collaborer avec le groupe Tellier qui a déjà rencontré les représentants des partis de l'opposition. Si ceux-ci ont oublié de poser les questions qu'ils voulaient poser, ils y penseront peut-être à la prochaine occasion.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: C'est à vous que nos questions s'adressent.

Questions orales

● (1420)

LE BILINGUISME

LA PROPOSITION DE PARTAGE DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE MINORITAIRE—L'OPPORTUNITÉ D'ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vendredi dernier, il a déclaré à la Chambre que les droits linguistiques des minorités n'étaient pas négociables. J'en conviens avec le premier ministre comme la plupart des Canadiens, j'en suis sûr.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La vraie question, c'est de savoir comment réaliser cet idéal le plus rapidement possible. Le premier ministre ou le secrétaire d'État ont-ils demandé aux provinces de profiter de la réunion prévue pour le mois prochain pour étudier la proposition que ce dernier a présentée à la Chambre le 21 juin, notamment le partage des frais de programmes d'enseignement de la langue minoritaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral ne peut proposer de son propre chef des articles à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres provinciaux. Cependant, j'en ai parlé de façon non officieuse avec certains premiers ministres lors d'une rencontre des chefs libéraux des provinces qui a eu lieu dans la capitale nationale la semaine dernière. J'espère que les premiers ministres donneront suite à certaines des mesures que le député propose, mais je ne peux demander au président de cette conférence d'inscrire un article quelconque à l'ordre du jour de la réunion. Je crois que le chef du Nouveau parti démocratique a des contacts avec certains premiers ministres provinciaux et il pourrait peut-être leur faire lui-même cette suggestion.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Aussi étrange que cela puisse paraître, le premier ministre entretient, je crois, de bonnes relations également avec certains premiers ministres. Je lui pose une question très sérieusement et sans parti pris. Compte tenu de l'importance que revêtent les droits linguistiques de la minorité, importance qui, comme le premier ministre l'a dit à la Chambre, dépasse l'autorité juridique provinciale en raison de ses répercussions sur le plan national à ce stade de notre histoire, et puisque presque toutes les provinces ont convenu, à Victoria en 1971, qu'il fallait prendre des mesures pour régler cette grave question le premier ministre voudrait-il suivre ce que lui dicte sa propre logique et se mettre en rapport avec le premier ministre Hatfield pour lui demander qu'à la prochaine réunion des premiers ministres provinciaux, le mois prochain, qu'on inscrive à l'ordre du jour les propositions que le gouvernement fédéral a faites à la Chambre des communes le mois dernier?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sais si l'honorable représentant a saisi ma réponse précédente. Il m'a lancé une pointe au sujet des relations que j'entretiens avec les premiers ministres provinciaux. Voici ce que j'ai répondu: que lors d'une réunion à laquelle assistaient certains premiers ministres provinciaux lundi dernier, je leur ai suggéré de prendre ce parti. Je l'ai fait publiquement et j'ai exprimé l'espoir qu'ils répondent à mes vœux. Je ne puis en faire plus pour les persuader d'inscrire un article précis à l'ordre du jour de leur réunion.